



Il était une Foy

Janvier 2024

N°63

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Ce numéro de janvier est pour moi l'occasion de vous présenter tous nos vœux de la part de l'ensemble des élus et agents de notre commune.

C'est aussi le bon moment pour les remercier de tout le travail accompli en 2023. En particulier, à tous ceux qui au quotidien, assurent le fonctionnement de l'ensemble des services du village.

Pour réussir à couvrir tous les fronts, nous sommes aidés et soutenus par les services de l'intercommunalité, du Conseil départemental, de la Région et des services de l'État. Il est essentiel que l'ensemble de ces « partenaires » s'accordent pour atteindre les résultats attendus par les concitoyens.

Je compte aussi sur vous tous pour respecter les règles du « bien-vivre ensemble » et pour développer une solidarité de proximité qui pourra en partie compenser les difficultés actuelles de notre société.

L'année 2024 sera marquée par l'ouverture de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Cet équipement est très attendu par tous, professionnels comme patients. Ce sera aussi l'occasion de poursuivre la mise valeur de notre patrimoine architectural au pied de notre magnifique église.

A très bientôt pour accompagner le lancement de cette nouvelle structure.

Encore très bonne année à toutes et à tous.

Votre Maire,
François Vives

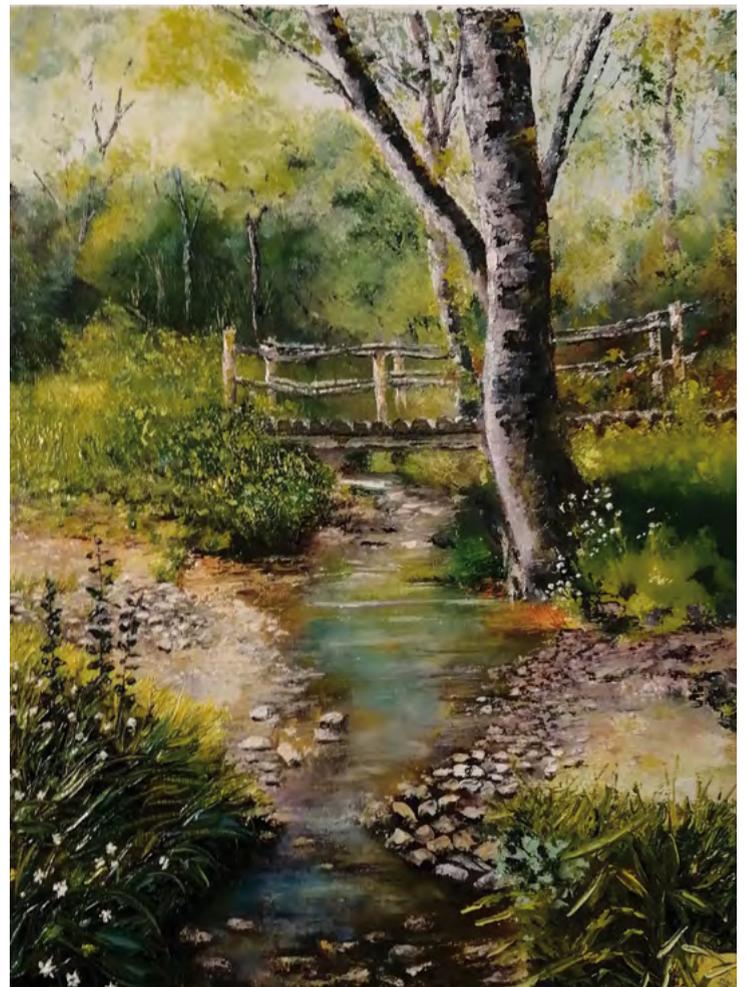
Patrimoine naturel

Les chemins et les ruisseaux de notre commune

Chaque année, nous choisissons un « fil rouge » que nous développons sur les 4 numéros trimestriels.

Notre patrimoine naturel est proportionnel à la surface de notre commune (15^{ème} plus étendue de Haute-Garonne sur 589 communes). Nous bénéficions de nombreux chemins, bois, ruisseaux, points de vue. Les articles que nous vous proposerons vous permettront de découvrir ou redécouvrir ces richesses. Attentifs à leur fragilité, nous engageons régulièrement avec les organismes compétents des actions pour assurer l'entretien, la création ou la rénovation de tous ces lieux.

Ils sont aussi sources d'inspiration, et le concours « Croque ton village » a pu le démontrer. La lauréate Sylvie CAPMARTIN a réalisé une magnifique peinture « Le Trujol » qui résume à elle seule le fil rouge que nous développerons.



Sylvie CAPMARTIN, « Le Trujol », lauréate du concours « Croque ton village » dans la catégorie adultes lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2023.

Nous vous informerons sur la rénovation des passerelles, la création de nouveaux chemins, le nettoyage des berges de nos ruisseaux, jusqu'à l'inscription du GR86

sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par le Conseil départemental et son intégration sur le tracé de la route européenne d'Artagnan...

Dans votre journal de janvier...

Action municipale > Page 2
Projet LED++

Action municipale > Page 3
La Maison de Santé est-elle en danger ?

Action municipale > Page 4
Nouvelles consignes de tri

Vivre à Sainte Foy > Page 6
Nos ruisseaux et chemins

Projet LED++

Des actions éco-responsables sur l'éclairage public



Le projet LED++ permet des économies d'énergie et de matériaux et s'inscrit dans une démarche écologique grâce au retrait des lampadaires boules stigmatisés pour leur pollution lumineuse, par une meilleure répartition de la lumière au sol et une diminution de 70% de la luminosité au cœur de la nuit.

Entre 2020 et 2021, quatre réseaux d'éclairage public et l'éclairage du clocher de l'église du village ont été rénovés avec des LED (bulletins municipaux N°43, 47, 52 et 55).

Après l'hiver 2022, et l'appel à la réduction de consommation d'électricité, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne (SDEHG) a accéléré la réalisation de sa politique de rénovation, et l'a baptisée LED++.

Une étude du SDEHG pour Sainte-Foy a défini trois lots de travaux : 2 rénovations en cœur de bourg, l'un pour 69 réverbères boules (deux lotissements et la place Notre-Dame du Lait), et l'autre pour 61 réverbères de style en remplaçant uniquement leur « lanterne ». Le troisième lot concerne les réseaux routiers avec 218 changements de tête. Les lanternes LED de 35W remplacent des équipements an-



Changements de tête dans le secteur de la Salvetat

ciens de puissance comprises entre 100 et 150W. Cet investissement est porté par le SDEHG avec un emprunt que la commune va rembourser sur douze années (13 500€/an). Les travaux ont commencé en

décembre 2023 et vont se poursuivre début 2024. Deux équipes interviennent le long des routes avec des camions nacelle légers. Merci d'être vigilants et roulez doucement à leur approche.

Recensement de la population

Du 18 janvier au 17 février

Cinq agents recenseurs, recrutés par la mairie, vont silloner la commune du 18 janvier au 17 février 2024. La collecte des informations pour l'INSEE est la source des synthèses mises à disposition de tous pour mieux connaître un territoire : commerces, entreprises, services médicaux. Elle impacte aussi la dotation globale de fonctionnement de la commune.

Le recensement peut se faire en ligne www.le-recensement-et-moi.fr. Cela représente entre 70 et 80% des réponses pour les dernières années. Les agents vont déposer dans les boîtes aux lettres une notice avec un identifiant

et un code pour toutes les propriétés où la boîte aux lettres est clairement identifiable à un logement. Pour les immeubles ou autres configurations, les agents se présenteront à la porte du logement. Ils sont munis d'une carte officielle qu'ils vous montreront. Ces agents sont suivis par le service urbanisme de la mairie. Merci de leur réserver un bon accueil !



Nadine DEQUE



Vincent CARIDROIT



Honorine ECHIVARD



Fabrice OTS



Isabelle ZANET

Officiel

Visite de Monsieur Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet

Après avoir participé à notre cérémonie des vœux en janvier 2023, présidé le comité de suivi de site SEVESO, organisé l'opération du Plan Particulier d'Intervention de l'entreprise Ruggieri au sein de la mairie, Monsieur le sous-préfet est venu à la rencontre des élus et des agents le 11 décembre 2023.

Après une présentation du portrait de la commune, des projets en cours et des perspectives, il a rencontré les agents du service administratif. Un tour du centre-bourg lui a permis de se rendre compte que les objectifs annoncés en début d'année étaient

bien tenus, en particulier la préparation du futur bâtiment qui accueillera la maison de santé soutenue par une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) de 95700€ représentant 30% du montant subventionnable.

Il a ensuite rencontré l'équipe technique lors de la visite guidée de leurs locaux.

Pour finir, et pour qu'il puisse se rendre compte de l'étendue de notre commune et de ses richesses patrimoniales, nous avons clôturé l'après-midi par une visite de la chapelle de la Salvetat.



Monsieur Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet en visite à Sainte-Foy-de-Peyrolières

La Maison de Santé est-elle en danger ?

Malgré les recours au tribunal administratif qui pèsent sur le projet, nous continuons d'avancer !

Pour rappel (bulletin municipal N° 58), l'Agence Régionale de Santé (ARS) a donné son feu vert pour la création de la nouvelle association « Maison de Santé Pluriprofessionnelle Multisites Santa Fé » (MSP) en novembre 2022.

Cependant, un grand danger menace ce projet communal. En effet, sous le couvert d'associations ou d'entreprises, deux personnes n'habitant pas la commune, se plaisent à agiter les esprits, distribuer des tracts, et déposer des recours répétés auprès du tribunal administratif sur tous les projets du village, uniquement dans le but de défendre leurs intérêts personnels. Cette maison de santé est bien évidemment nécessaire à la qualité de vie des Foyers et des villages alentours. La perte des professionnels de santé sur notre village serait catastrophique dans

un contexte national avéré de déserts médicaux.

De plus, ces multiples procédures, inutiles et excessivement coûteuses pour la collectivité, ne font que ralentir l'ensemble de nos projets et impacter la sérénité du village et son bon fonctionnement.

Cette mise au point faite, nous avons décidé de ne pas céder à ces menaces sur aucun de nos projets. Nous continuerons à défendre les intérêts collectifs de notre village.

Les travaux avancent bien

En ce qui concerne le point sur l'état d'avancement de la MSP, le chantier progresse bien.

De gros travaux de rénovation intérieure sont en cours depuis le mois de mai 2023 : nouvelles cloisons, sols, carrelages, ascenseur, chauffage, climatisation, peinture, plomberie, électricité...



Philippe CANIL (architecte), Véronique PORTE (1^{ère} adjointe) et le docteur Thomas GIORDANO lors d'une visite de chantier.

Le mois de janvier devrait être consacré aux finitions de peinture, nettoyage du chantier, menuiseries intérieures et pose de la banque d'accueil. L'extérieur de ce beau bâtiment a été rénové également au cours de l'été 2023 par une entreprise spécialisée. Le rendu final est particulièrement réussi.

Les 4 médecins, les 2 podologues et l'infirmière du groupe, sont très impatients de rejoindre leurs nouveaux locaux refaits à neuf. Si tout se passe bien, au 1^{er} mars 2024, leur contrat de location débutera et ils vous informeront de la date de démarrage de leurs activités dans ce nouveau lieu.

Travaux

Digue du lac du Parayre

Le 14 décembre 2023, Denis SICARD et Pierre BOLLATI, respectivement Présidents des Association Syndicale Autorisée (ASA) des lacs du Parayre et de Cambernard avaient invité pour un moment de partage, les acteurs qui ont contribué à la restauration des digues de ces deux lacs.

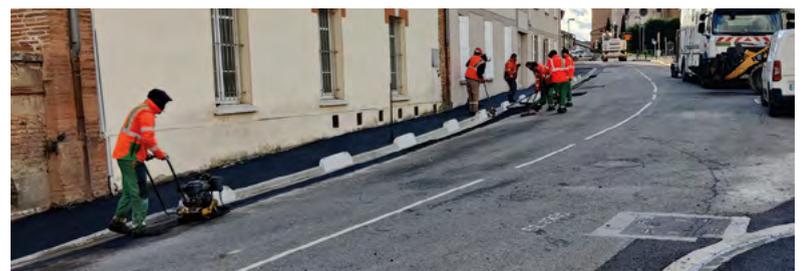
Le lac d'irrigation du Parayre a été créé en 1986 sur une surface de 25ha. Il était conçu pour stocker 1 100 000m³. Un audit ayant diagnostiqué une infiltration dans le déversoir et afin de respecter le changement de réglementation, des travaux de remise en état et de mise en conformité étaient indispensables.

Plusieurs études ont été lancées et ont démontré que pour respecter la nouvelle réglementation qui passe la norme crue de 100 à 1000 ans, il fallait remonter la crête de la digue de 4 à 20 cm et redimensionner le déversoir. Trois mois de travaux ont été nécessaires et ont également permis de reconstruire l'évacuateur de crue de surface.

Le lac va pouvoir retrouver son niveau initial et ainsi répondre aux attentes d'irrigation des agriculteurs, à l'alimentation des cours d'eau (pour 15% de son volume), aux activités des pêcheurs et de tous les amoureux du cadre naturelle dans lequel il se trouve.



Moment de partage avec les acteurs de la restauration de la digue du lac du Parayre



L'Avenue du 19 mars 1962 fait peau neuve

Voirie

Première tranche de travaux terminée

Comme indiqué dans le dernier bulletin municipal, les travaux d'aménagement de la D632 sont en cours. Malgré une semaine de retard en novembre, liée aux mauvaises conditions météorologiques, la 1^{ère} tranche s'est achevée le 14 décembre. Les aménagements des trottoirs (traçage des places de parking et des passages piéton, installation des potelets) devraient être réalisés courant janvier.

La tranche 3 (côté droit de la chaussée en montant au village) concernant les stationnements

et les accotements a débuté le 11 décembre et devrait se terminer mi-janvier 2024. Les travaux de la 2^{ème} tranche (aménagement du piétonnier côté gauche en montant) sont prévus du 29 janvier au 28 février 2024. L'inversion entre les phases 2 et 3 a été décidée afin de faciliter l'intervention de Réseau31 et du SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch) pour la réfection du réseau d'assainissement, travaux plus faciles à gérer au niveau circulation pendant les vacances scolaires.

Nouvelles consignes de tri

La commune a également dû adapter les services

Si nous sommes tous touchés en tant que particuliers par la mise en place de la tarification incitative (TI) pour répondre aux objectifs fixés par la loi de 2015 de transition énergétique pour une croissance verte, la mise en place du tri, la nécessité de réduire nos déchets enfouis mais également la mise en place du compostage au 1^{er} janvier 2024 s'appliquent également à notre collectivité.

Depuis plusieurs mois, un groupe composé d'élus et d'agents communaux a travaillé à cette mise en place avec le support du service des déchets de la Communauté de communes Cœur de Garonne. Ils ont dû plancher sur les solutions possibles en tenant compte des contraintes très différentes suivant les locaux (bâtiments scolaires, administratifs, techniques, associatifs, emplacements extérieurs), les besoins des utilisateurs (associations, locatifs, agents, corps enseignant et associés, restauration scolaire) mais également limiter autant que possible le coût financier pour la collectivité.

Associations, salles des fêtes et locaux associatifs

Lors du forum des associations du 3 septembre 2023, les nouveaux « supports tri flux » (verre, tri et déchets résiduels) et leurs codes couleurs (vert, jaune et noir) ont été présentés aux associations. Ces dernières ont pu échanger avec l'agent du tri de Cœur de Garonne en charge de la TI sur la partie tarification et sur l'impact financier pour les associations. Ces échanges ont permis de réfléchir à de nouvelles solutions présentées lors de la réunion annuelle des Présidents d'Association pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024. La première utilisation officielle des « supports tri flux » a eu lieu lors de la fête locale (au stade et



Les nouveaux supports tri pour les écoles, mairie et service technique

dans l'enceinte du vide grenier). Mis en place par les agents communaux mais sous la responsabilité de l'association lors de la manifestation, vous les retrouverez lors des événements en extérieur. Pour les associations et particuliers locatifs utilisant les salles des fêtes et locaux associatifs, vous y retrouverez ces « supports tri flux » comme nouveau système de tri.

Nous vous remercions par avance d'appliquer les consignes pour faciliter la gestion du tri par l'association ou le locataire pendant et à la fin de l'évènement.



Fausto (agent du service technique) et Célia (agent restauration) vérifiant le bon fonctionnement

Ecoles, mairie, service technique, espaces publics et cimetières

Une réunion a eu lieu au complexe scolaire entre les directrices de l'élémentaire et de l'ALAE et le groupe de travail. Un système différent de tri a été proposé et validé. Il est également utilisé en mairie et au service technique.

La commune met à votre disposition dans le hall de la mairie des containers (créés par les agents municipaux à partir de matériel de récupération) pour déposer stylos, piles et bouchons. D'autres lieux de collecte (écoles, salles des fêtes) seront installés prochainement.

Les agents du service technique ont également créé les nouveaux bacs de tri pour les cimetières.

Restauration scolaire

La restauration du nouveau complexe scolaire avait déjà prévu au sein du self le tri fait par les enfants à la fin de leur repas. Des actions supplémentaires pour inciter les élèves à limiter le gaspillage de nourriture ont été progressivement proposées : deux options en fonction de leur appétit, un visuel permettant de voir la quantité de pain pris mais non consommé.

Un composteur a été mis en place par la Communauté de communes Cœur de Garonne le 29 septembre sur les deux écoles. Les agents communaux assurent un suivi journalier et bénéficient des conseils de l'ambassadrice du tri.



Mise en place du compostage à la restauration



Système de tri à la restauration scolaire

Et pour 2024

Une pesée journalière des déchets de restauration sera effectuée dès la rentrée de janvier 2024 par les agents avec affichage dans la salle de restauration une fois par semaine, l'objectif étant de montrer l'impact positif des actions menées par les élèves et les agents.

Nous présenterons ces résultats dans le bulletin municipal de juillet. Nous voulons remercier les enfants très engagés dans les démarches de réduction de déchets proposées par le service de restauration.



Les nouveaux « supports tri flux » pour les salles des fêtes et manifestations extérieures



nement du composteur



n du complexe scolaire



Containers de tri pour les cimetières créés par les agents du service technique

Un projet de poulailler est en cours. Celui-ci devrait être installé sur le terrain du service technique au premier trimestre 2024 afin de maximiser la réduction des déchets résiduels des deux services de restauration. Des poubelles « bi-flux » (tri et déchets résiduels) pour utilisation extérieure verront leur apparition à certains points du centre-bourg.

Le groupe de travail continuera toute l'année de travailler sur le sujet avec ce double objectif : réduction des déchets mais également contrôle du budget.

Restauration scolaire Nouveau prestataire de livraison des repas, API

Le marché de la restauration des écoles prenant fin au 6 novembre 2023, il fut nécessaire de relancer fin août l'appel d'offre. Un cahier des charges définissant les attentes sur la qualité des repas servis à nos élèves a été construit conjointement avec les représentants des parents d'élèves.

À la suite de la commission d'appel d'offre, la société API a été retenue. Ce prestataire s'engage à utiliser des produits durables et responsables, des aliments

bruts frais et bio, des partenaires locaux et régionaux, des menus équilibrés et variés ainsi que de respecter la loi EGALIM*. Des animations seront également proposées.

Une interface en ligne afin de consulter les menus, ingrédients et allergènes est disponible : <https://www.api-restauration.com/restauration-scolaire/>.

**La Loi EGALIM est une loi en faveur d'une alimentation plus saine et durable.*

Dernière minute Tarification Incitative



Sur l'année 2023, le volume des ordures ménagères a baissé de 40% sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Garonne.

Néanmoins, un recours auprès du tribunal administratif a été déposé par une association pour l'égalité des usagers de la Communauté de communes Cœur de Garonne. L'intercommunalité, responsable de la compétence environnement/gestion des déchets informera la population des suites qu'elle donnera aux demandes du tribunal administratif lorsqu'elle aura réuni les éléments de réponses.



Habitation : Désordres liés à la sécheresse

En 2022, la commune n'a malheureusement pas bénéficié d'un arrêté de catastrophe naturelle émis par les services de l'État, malgré la vingtaine de dossiers que nous avons répertoriés.

Nous réitérerons la demande en 2024 pour les dégâts causés sur les habitations en 2023 (exclusivement), si suffisamment de nouveaux dossiers sont déposés en mairie.

La procédure est simple : courrier ou simple mail (urbanisme@sainte-foy-de-peyrolieres.fr), précisant l'adresse exacte, le type de désordres, et leur date d'apparition. Joindre une photographie si possible. La demande sur l'année 2023 sera clôturée au 1^{er} mars 2024.

Conseil municipal Merci Corinne !

Accaparée par ses activités familiales et professionnelles, Corinne BRIQUET a choisi de démissionner de son mandat de conseillère municipale.

Nous la remercions pour toute l'énergie qu'elle a pu apporter, en particulier au démarrage des activités du CCAS lors de la crise sanitaire de la COVID-19. Elle a transmis son dynamisme et son organisation à cette équipe. Les nouvelles idées qui ont vu le jour sous son impulsion se pérennisent, tels que le stand lors du Forum des Associations, la collecte Croix-Rouge, le coupon sport/ culture, la collecte de Noël dans le hall de la mairie...



Corinne BRIQUET entourée de membres du CCAS et de la Croix Rouge lors de la collecte 2021

Nous retrouverons Corinne, avec plaisir dans la cadre de l'association « Repair Café Peyrolien » dont elle a aussi été initiatrice. Sa délégation de fonction relative aux affaires scolaires, sec-

tion école maternelle est transférée à Pascal DELCOUDERC. La vice-présidence du CCAS sera décidée lors du prochain conseil d'administration du CCAS.



Nos ruisseaux et chemins

Grande campagne pour l'entretien des ruisseaux de la commune



Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, des progrès ont été faits sur la distribution et la qualité de l'eau potable, puis, sur le traitement des eaux usées en assainissement collectif et non collectif car les usages domestiques de l'eau n'ont fait que croître. Avec le changement climatique et les diverses pollutions engendrées par nos modes de vie, il devient urgent de prendre conscience des impacts sur les ressources en eau.

L'eau de pluie a toujours été considérée comme ruisselant naturellement jusqu'à la mer. Autrefois, les ruraux s'employaient à entretenir les bordures des propriétés avec un usage immédiat des ressources en bois et en eau. La population tournée vers l'agriculture et la nature a fortement décliné entraînant le besoin d'une vision collective.

Dans le bulletin N° 59 de janvier 2023, nous avons évoqué « l'eau entre préservation et maîtrise » en prenant comme fil conducteur le ruisseau du Trujol au sud du village avec le nouveau Pont d'En caillaouet.

En janvier 2024, c'est le dégagement des cours d'eau qui est d'actualité.

En 2023, les techniciens de rivière du SMGALT (Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge et Touch), mandaté par la Communauté de communes Cœur de Garonne ont parcouru les ruisseaux des communes situées en amont du Touch pour faire une évaluation précise sur terrain des embâcles qui gênent l'écoulement. Il s'agit d'amoncellements de débris végétaux qui se forment dans le lit des cours d'eau et les obstruent. Ce repérage a



La Galage et des embâcles d'arbres

permis de quantifier le travail de nettoyage et de lancer un appel d'offre. La société « Philip Frères » de la région de Montpellier est spécialisée dans ce domaine. Son intervention est prévue cet hiver et notamment sur 4 ruisseaux de la commune : la Galage (du barrage du lac de Sainte-Foy à l'entrée de Saint-Lys), le Trujol (sud du bourg), le ruisseau des

secs (creux avant le Parayre) et la Saudrune (avant le Parayre). Les propriétaires des terrains en bordure ont été avertis par courrier. Point notable, il est prévu un dégagement du cours du Trujol au sud de la coopérative agricole sur 1,4 km dans une zone plutôt plate. Ceci devrait diminuer les débordements sur la chaussée route de Cambernard.



Marché

Un plein vent de renouveau !

Il y a un an (bulletin N° 59), nous vous alertions sur les difficultés rencontrées par le marché de plein vent. Le primeur avait dû s'arrêter pour raison de santé, nous avions du mal à attirer des nouveaux...

Un an plus tard, le marché s'est étoffé. Un nouveau primeur, une nouvelle fromagère et deux food-trucks ont rejoint en 2023 nos commerçants fidèles. Ceux-ci et leurs clients sont heureux de se retrouver le dimanche matin. Christophe, le savonnier de Mabalas vous informe qu'il sera présent les 21 janvier et 17 mars pour le 1^{er} trimestre 2024. Isabelle de la ferme du Garrouset sera maintenant présente le 2^{ème} dimanche du mois.

La liste complète des commerçants du marché est disponible sur le site internet de la mairie : <https://sainte-foy-de-peyrolieres.fr/au-quotidien/commerce-economie/marche-de-plein-vent/>

Nous recherchons continuellement des commerçants supplémentaires (poissonnier, fleuriste, vente de plants de légumes, ... pour une présence hebdomadaire à mensuelle). Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez quelqu'un, contactez la mairie.

Si vous ne connaissez pas encore notre marché, n'hésitez plus et reprenez cette date, le **dimanche 21 avril pour fêter les 13 ans du marché de plein vent !!!**

Recyclage

Le Repair Café Peyrolien à l'heure européenne



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un événement qui encadre l'organisation, durant une même semaine et partout en Europe, d'actions de sensibilisation sur la réduction des déchets. Cette année, la Communauté de communes Cœur de Garonne a décidé de s'y associer en proposant des événements sur le territoire. Sur notre commune, le samedi 25 novembre, l'association « Repair

Café Peyrolien » a démontré tout l'intérêt de ses actions. De nombreux objets étaient en cours de réparation : de la centrale vapeur, à la machine à café en passant par un ordinateur... Les objets ainsi réparés retrouvent une seconde vie et ne sont plus jetés. Cette après-midi a aussi permis à Cécile DUGERIE, ambassadrice du tri de Cœur de Garonne de prodiguer de bons conseils pour mieux trier nos déchets.

Centre Communal d'Action Sociale

Une année 2023 solidaire !

Le CCAS continue à mener ses actions envers les personnes en difficulté, les personnes âgées, les familles et à organiser des événements festifs propres à créer du lien social. A titre d'exemple, ce sont 19 enfants qui ont bénéficié d'aide aux sorties scolaires ou à l'inscription dans une association sportive ou culturelle.

Le pôle intergénérationnel a participé ou organisé tout au long de l'année, en partenariat avec les enseignants et la direction de l'EHPAD, cinq événements afin de rapprocher les résidents de l'Albergue et les enfants des écoles : galette, loto, kermesse, olympiades, repas partagés.

Dix-neuf personnes ou familles ont sollicité des rendez-vous pour des motifs divers : aide aux démarches administratives, aide à la constitution de dossiers, aides financières directes ou indirectes (épicerie sociale), orientation vers des services compétents en fonction des besoins, écoute, conseils...

Le spectacle musical « Mississipi Boy », suivi d'un goûter, a été offert gratuitement aux enfants de



Repas des aînés le 3 décembre 2023

la commune durant les vacances d'été, ainsi qu'à leurs parents.

Le « plan canicule » a été déclenché durant l'été et toutes les personnes inscrites sur le registre afférent ont été contactées afin de connaître leur situation face à cet événement.

Une nouvelle session de sensibilisation aux premiers secours a été organisée le 18 octobre, en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Garonne.

Soixante-quinze visites ont été faites par Sœur Marie à neuf personnes âgées isolées.

Le 3 décembre, soixante-dix personnes ont participé au traditionnel repas de Noël et deux cent

vingt personnes ont reçu un colis gourmand.

Une collecte (toujours en cours) est organisée à la mairie afin de réunir des produits alimentaires et d'hygiène, au bénéfice de l'épicerie sociale de Fonsorbes, gérée par la Croix Rouge.

Prochainement, deux personnes vont rejoindre l'équipe du CCAS en remplacement de Sœur Marie LASO et de Corinne BRIQUET. Leurs noms seront communiqués dès que connus.



Etat civil

Du 1^{er} septembre au 30 novembre 2023

Naissances

BAUX Basile
 BENAGA Isaac
 CAHUZAC VIDAL Charlie
 DE FARIA Sacha
 HUSSEIN Jayann
 JOLY Lorenzo
 NAVES Sacha
 NEGRE Raphaël
 SAINT-MARTIN Aaron
 VEYRIÉ MILLET Jacques

Décès

BOUISSOU Claude
 BOUISSOU Yvette née BARTHÈS
 PEREZ Claude
 SASSO Micheline née BRIONÈS
 VIDAL Daniele née IRIBAREN

Mariages

MARIN-AUZEILL Anthony & GABARROT Jessica

Expression Libre

La tribune d'expression libre est destinée à faire vivre la démocratie locale.

« Sainte-Foy ensemble »

La force d'une équipe est de pouvoir traverser les difficultés pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. L'enthousiasme qui se dégage, lors de l'aboutissement des projets, régénèrent les équipiers. L'énergie est retrouvée et de nouveaux défis peuvent être relevés. C'est ce que vivent les membres de l'équipe en tant qu'élus en charge des dossiers de notre commune.

La face cachée de ces réussites est la quantité d'énergie qu'il faut déployer pour contrer les actions perturbatrices de certaines personnes dont leurs intérêts personnels passent bien avant les intérêts collectifs. Notre volonté et notre persévérance continueront à être à la hauteur des projets engagés (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Habitat inclusif...).

Nous vous remercions pour votre soutien régulier. Il nous motive et nous reconforte pour qu'ensemble nous soyons tous satisfaits de l'évolution de la qualité de vie dans notre village.

Nous vous souhaitons une excellente année et de bons moments à partager ensemble.

« Au plus près des foyers »

Le tribunal administratif de Toulouse a suspendu la délibération de notre communauté de commune Cœur de Garonne (CCCG) qui a remplacé la collecte des déchets en porte à porte par l'apport volontaire (tarification incitative). Cette décision entraîne l'obligation pour la CCCG de rétablir la collecte en porte à porte dans un délai de 15 jours à compter du 11.12.23 sous peine de 200€ d'amende par jour de retard. Les arguments qui ont amené à cette décision sont les suivants : vice de forme sur la délibération, choix de points d'apport volontaire en colonnes générateurs de dépôts sauvages (containers pleins, trappes trop hautes, défaillance technique...) favorisant la prolifération de rats et la dégradation des conditions sanitaires. La CCCG jugeant que les dépôts sauvages relevaient uniquement d'incivilités, le tribunal, a contrario, déclare que c'est ce mode de dépôt volontaire qui provoque ce phénomène, identifié et documenté par des collectivités l'ayant expérimenté et y ayant renoncé.

Rénovation

Chemin de Payroulé

Ce chemin représente 1,46 km sur les 48 km de chemins communaux et ruraux que compte notre commune. Les travaux de réfection ont été effectués par la Communauté de communes Cœur de Garonne.



Avant



Après



Prochaine fête locale

Pourquoi pas un comité des fêtes ?

Depuis la démission du dernier comité des fêtes de la commune, l'organisation de la fête locale est gérée par des élus et les agents communaux avec la contribution de certaines associations et de commerçants.

Afin de redynamiser cet événement, la municipalité propose l'idée de la mise en place d'un comité des fêtes pour organiser la prochaine fête locale.

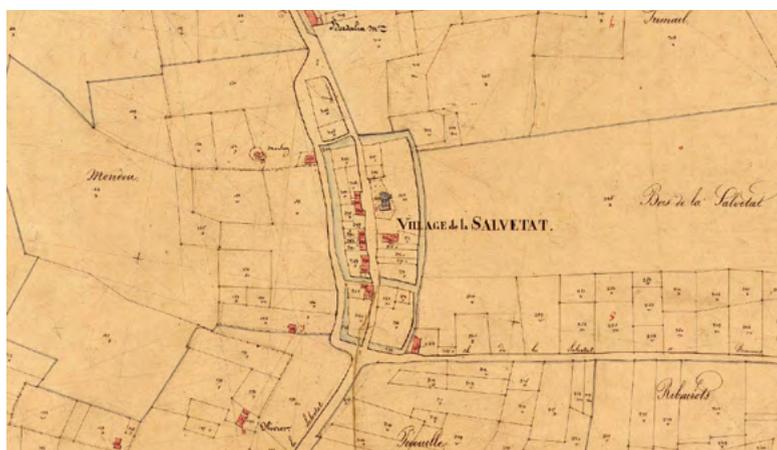
Si vous êtes intéressés, contactez la mairie.

Hameau

La Salvetat

Ce sont les moines qui essaient de l'abbaye de Conques qui créent la « nouvelle ville » de Sainte-Foy. Mais ils doivent attirer du monde sur leur domaine pour mettre en valeur et défricher les terres qui l'entourent. Ils fondent donc une sauveté « La Salvetat ».

Une sauveté a d'abord une fonction colonisatrice et de mise en valeur des terres. C'est un lieu franc placé sous le contrôle d'un monastère ou d'un prieuré, un lieu d'asile dans lequel l'immunité de l'individu est respectée, il est interdit d'y poursuivre les fugitifs. Les habitants, leurs biens et leur travail sont en sécurité à l'intérieur de l'espace borné par des pierres surmontées d'une croix. Les moines choisissent le quartier de Thil ou Tilhet, sur la partie la plus haute du territoire de Perairols (314m d'altitude) comme



emplacement de La Salvetat. On trouve des manuscrits portant les appellations de La Salvetat de Thil ou La Salvetat d'Amauri...

L'emplacement sera plus important que celui de Sainte-Foy. On l'entoure aussi de palissades et de fossés. L'église élevée au centre, entourée du cimetière, est dédiée à Saint-Nicolas. Plus tard, à l'occasion de pèlerinages en Bretagne, elle portera le nom de Sainte-Anne. La maison du prêtre chargé du service paroissial est à proximité. La sauveté est divisée en casaus (enclos à bâtir avec jardin) et en terres labourables.

La Salvetat développe son territoire, s'étend au-delà du tracé initial. De riches métairies (Bordaria, Olivier) l'enrichissent, le chemin

de Sainte-Foy à Sabonnères longe le pré du moulin. Au fil du temps, la sauveté qui constituait une entité au même titre que Sainte-Foy perdra son appellation de village. Les habitants demandent en 1846 à être reconnus en paroisse, ce qui leur est refusé : ils auraient pu profiter de leur bien, le bois communal qui au cours des siècles a souvent servi à équilibrer le budget de Sainte-Foy.

Sports

Pétanque

Prochains concours à Sainte-Foy à 9h.

- 18 février, qualificatif Haute Garonne en triplettes Promotion.
- 3 mars, qualificatif Haute Garonne en doublettes féminines.

USSF Football

Prochains matchs à Sainte-Foy, à 20h

- 27 janvier : Sainte-Foy / Saint Lys 2
- 2 mars : Sainte-Foy / TCMS
- 23 mars : Sainte-Foy / Labège Inter 2

USSF Rugby

Prochains matchs à Sainte-Foy, à 15h

- 14 janvier : Sainte-Foy / RC du Brulhois
- 4 février : Sainte-Foy / US L'Yguette
- 18 février : Sainte-Foy / US GONDRIN
- 17 mars : Sainte-Foy / Ovalie Villecomtal Rabastens



Spectacle

Le voyageur du temps

C'était le 3^{ème} spectacle de la saison 2023-2024 pour TOHU-BOHU Collectif, dimanche 17 décembre dernier. Les petits Foyens étaient une trentaine à se retrouver sur le tapis en damier noir et blanc et les coussins de l'association.

Au total un peu plus de soixante personnes présentes pour rire aux facéties du clown pOm', un peu perdu dans son rapport au temps, le temps qui passe, le temps qu'il fait... un spectacle drôle et poétique pour un avant-goût de Noël.

Janvier

Samedi 6, Vœux de la municipalité et Accueil des nouveaux habitants, La Halle, 11h

Vendredi 12, Galette intergénérationnelle, CCAS, La Halle, 14h

Samedi 27, Théâtre « Le Nombriil » de Jean Anouilh par la compagnie « Cent Tons », AGORA, La Halle, 20h30

Février

Samedi 10, Repair Café, La Halle, 14h

Mars

Samedi 2, Thé dansant, les T'amalou, La Halle, 14h30

Dimanche 24, Cérémonie de commémoration du 19 mars 1962, départ de la mairie, 11h

Dimanche 31, Bal, Country Friends Route 632, La Halle, 14h

Avril

Mercredi 3, Carnaval, AFPEL et ALAE, La Halle, l'après midi

Samedi 20, Conférence « 900 ans d'histoire à Sainte-Foy-de-Peyrolières », AGORA, la Halle, 17h

Dimanche 21, Anniversaire du marché de plein vent



Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h30



Application PanneauPocket : 630 abonnés !

Rejoignez-nous : <https://app.panneau-pocket.com>

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51

Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr - Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23

Horaires d'ouverture : **Lundi, mardi et vendredi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h.

Mercredi : 9h-12h. **Jeudi** : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. **Samedi** : 9h - 12h (semaines impaires).

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Responsable de publication : François VIVES - Réalisation : aldorande-communication

Impression : Imprimerie Messages - Toulouse - Imprimé sur papier PEFC.

Ont participé à la réalisation de ce bulletin : le maire : François VIVES, le Comité communication : Carole CALL, Joëlle ESCALLE, Dominique GUYS, Antoine KAUFFESEIN, Aline MARTRES, Véronique PORTE, Isabelle ROQUEBERT. Et également, Isabelle BANACHE, Pascal DELCOUDERC, Alain VIGNAUX. Coordination : Sylvie DUPIN.